

**Comment favoriser la cohabitation sociale
dans le partage de l'espace public ?**



Actes du forum Montréal, solidaire et inclusive 2019

Table des matières

SECTION 1 – PRÉSENTATION DU FORUM	3
MISE EN CONTEXTE	3
UN TITRE ÉVOCATEUR	4
LES OBJECTIFS DU FORUM	4
LES SUITES DU FORUM	6
SECTION 2 – LE DÉROULEMENT DU FORUM	7
MOT DE BIENVENUE ET INTRODUCTION	7
OBJECTIF 1	8
1. <i>Cohabitation sociale : quelques échos de personnes à expérience vécue d’itinérance</i>	8
2. <i>Partage de l’espace public : conférence de Michel Parazelli</i>	9
3. <i>Table ronde</i>	12
OBJECTIF 2	17
<i>Déroulement de l’atelier</i>	17
<i>Les conditions qui favorisent les pratiques actuelles en ce qui concerne la place faite aux personnes itinérantes et qui visent la cohabitation sociale, ainsi que les barrières qui peuvent limiter leur application</i>	18
OBJECTIF 3	25
<i>Mener des changements collectifs</i>	26
<i>Les changements prioritaires pour consolider les forces des pratiques actuelles et développer de nouvelles pratiques favorisant la cohabitation sociale</i>	28
1- <i>La communication et la sensibilisation sur l’itinérance et l’occupation de l’espace public</i>	29
2- <i>L’aménagement urbain et la prise en compte des besoins et réalités des personnes en situation d’itinérance</i>	30
3- <i>La sécurité et la réponse aux problématiques socio-urbaines dans l’espace public</i>	32
4- <i>L’intervention et l’inclusion dans le partage de l’espace public</i>	33
<i>D’autres cibles de changement transversales</i>	35
CONCLUSION	37
MICRO OUVERT	37
PERSPECTIVES	37
ANNEXE-À PROPOS DE COMMUNAGIR	40

Section 1 – Présentation du Forum

Mise en contexte

Dans le cadre des mesures découlant du Plan d'action montréalais en itinérance (2018-2020)¹, la Ville de Montréal s'est engagée à la réalisation d'un forum sur la cohabitation sociale pour dégager les balises communes d'une cohabitation sociale harmonieuse et d'une stratégie d'inclusion porteuse pour l'avenir.

Un comité organisateur regroupant la Ville et ses partenaires² a été mis sur pied au printemps 2019. Il était issu du groupe de travail sur la cohabitation sociale qui contribue au Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal (2015-2020)³, porté par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Le comité a été accompagné⁴ pour préparer un événement qu'il souhaitait non seulement riche et stimulant, mais qui contribuerait aussi à de réelles avancées en matière de cohabitation sociale en lien avec l'itinérance.

Le 20 novembre 2019, ce sont donc 117 personnes qui ont répondu à l'appel et qui ont participé au forum *Montréal, solidaire et inclusive : Comment favoriser la cohabitation sociale dans le partage de l'espace public ?* à la Grande Bibliothèque de Montréal.

L'événement s'est donc produit avant la pandémie de COVID-19 qui a débuté, au Québec, au printemps 2020. Les actes ne témoignent conséquemment pas des impacts de cette crise sanitaire sur les personnes en situation d'itinérance.

¹ *Parce que la rue a différents visages*, Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020, Ville de Montréal, 2018,

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_ITIN%C9RANCE_HR_0_PDF

² Composition : Marie-Joëlle Carbonneau, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

Dorothée De Collason, Exeko; Martine Dubuc, Service de police de la Ville de Montréal ; Annie Gauthier, Arrondissement de Ville-Marie; Serge Lareault, Ville de Montréal; Nadia Lemieux, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal; Catherine Lessard, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal; Nicolas Pagot, Ville de Montréal; Bernard Saint- Jacques, Clinique Droits Devant

³ Plan d'Action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020, Santé Montréal, 17 octobre 2018, <https://santemontreal.qc.ca/population/actualites/nouvelle/plan-daction-intersectoriel-en-itinerance-de-la-region-de-montreal-2015-2020/>

⁴ Le responsable de cet accompagnement était Sébastien Martineau, conseiller en développement collectif chez Communagir. Il a également agi à titre d'animateur principal lors de la journée du Forum.

Un titre évocateur

Pourquoi avoir choisi le titre *Montréal, solidaire et inclusive : Comment favoriser la cohabitation sociale dans le partage de l'espace public?*

Montréal, solidaire et inclusive fait tout d'abord référence aux valeurs guidant la Ville de Montréal dans ses actions en faveur du développement social sur son territoire⁵.

La question *Comment favoriser la cohabitation sociale dans le partage de l'espace public?* témoigne, quant à elle, de l'enjeu central de cette journée de Forum : si le partage de l'espace public se veut un état de fait, comment doit se faire ce partage pour favoriser la cohabitation sociale entre tous les citoyens et les citoyennes?

En somme, et plus spécifiquement : comment la solidarité et l'inclusivité peuvent-elle s'opérer au quotidien pour favoriser un développement qui reconnaît le droit à tous et à toutes d'occuper l'espace public ou d'habiter un quartier, peu importe son statut ou sa situation, les personnes en situation d'itinérance (PSI) incluses?

Les objectifs du Forum

Coconstruits par le comité organisateur et fruit d'un long mûrissement, les objectifs du Forum étaient de :

- Mettre en lumière les **différentes perspectives entourant le partage de l'espace public** et qui expliquent des enjeux quant à la place faite aux PSI.
- Identifier **les conditions qui favorisent les pratiques actuelles** en ce qui concerne la place faite aux PSI et qui visent la cohabitation sociale ainsi que **les barrières** qui peuvent limiter leur application.
- Identifier des **cibles de changement prioritaires** à apporter par la Ville et ses partenaires afin de **consolider les forces** des pratiques actuelles et de **développer de nouvelles pratiques** favorisant la cohabitation sociale.

⁵ Pour une ville inclusive et solidaire : la Ville de Montréal place le développement social au cœur de ses actions, Ville de Montréal, 12 septembre 2019, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,142372440&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=23066&ret=/pls/portal/url/page/d_social_fr/rep_utilitaires/rep_actualites/coll_actualites

Les personnes invitées

Pour le comité organisateur, l'une des conditions favorables à l'atteinte des objectifs du Forum était d'y inviter des individus-clés⁶, concernés à la fois par les personnes en situation d'itinérance et le partage de l'espace public à Montréal.

Effectivement, pour favoriser les échanges constructifs, dans un contexte où différents points de vue seraient exposés et devraient se rencontrer dans l'intention de collaborer, il était attendu de ces individus-clés qu'ils :

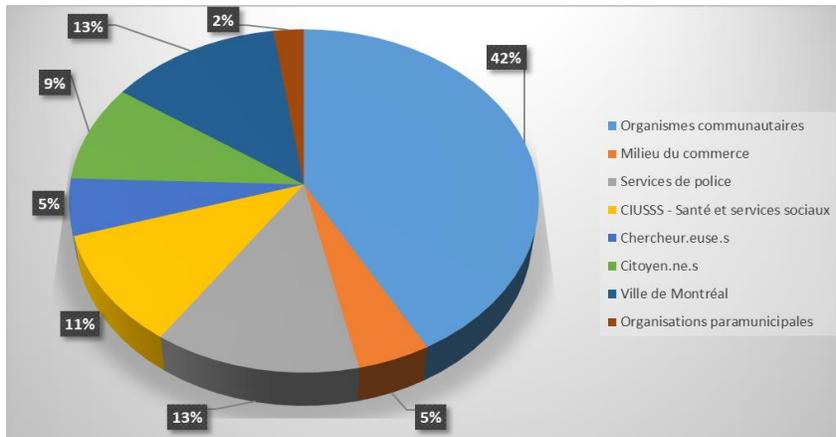
- fassent preuve de leadership, même dans des conditions parfois défavorables;
- démontrent une ouverture à travailler avec les autres, même lorsque des désaccords surviennent;
- soient enclins à développer et à partager leurs connaissances et leurs compétences;
- fassent valoir et reconnaissent les valeurs et les principes qui sous-tendent la cohabitation sociale, notamment dans leur propre organisation.

En ce sens, différentes organisations de tous les secteurs géographiques de la Ville ont été ciblés et étaient appelés à identifier les individus-clés qui devraient les représenter le jour du Forum.

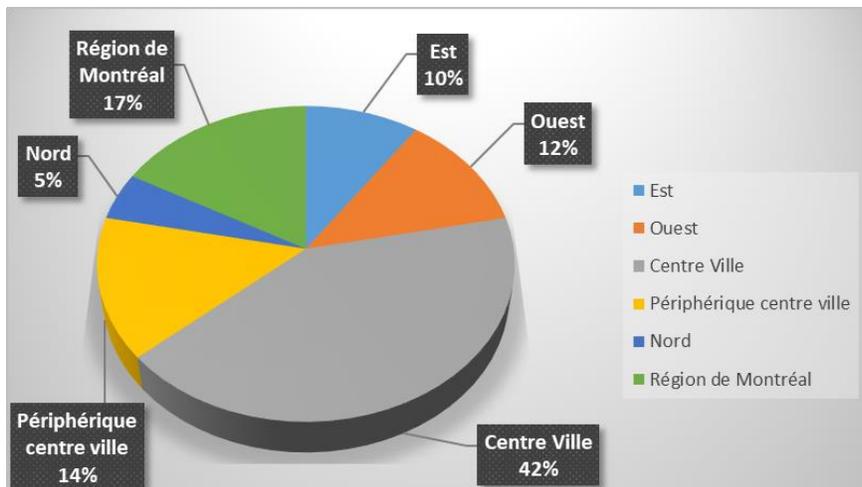


⁶ « Les individus-clés », produit par l'Opération veille et soutien stratégiques, a inspiré le comité pour identifier les personnes et les organisations à inviter.
http://www.operationvss.ca/media/1096/info_individu_cle.pdf

Les personnes qui ont participé : secteurs d'activité



Les personnes qui ont participé : leur provenance



Les suites du Forum

Les actes du Forum serviront notamment à influencer les orientations du prochain Plan d'action montréalais en itinérance (2020-2025) et du prochain Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal (2020-2025). Ils serviront également comme base d'un travail à venir à la Ville visant à établir la réalisation d'un guide de principes et de pratiques, c'est-à-dire :

- des lignes directrices pour favoriser la cohabitation sociale sur l'ensemble du territoire;
- un outil de travail pour guider, orienter et soutenir les arrondissements et les services municipaux de la Ville.

Section 2 – Le déroulement du forum



Mot de bienvenue

9h15

Cohabitation sociale : quelques échos de personnes à expérience vécue d'itinérance

9h35

Partage de l'espace public : conférence de Michel Parazelli

10h05

Table ronde

10h35

Pause

10h55

Atelier 1 : Les conditions qui favorisent la cohabitation sociale et les barrières qui la limitent

12h30

DINER

(dans les différents espaces)

13h30

Mise en commun de l'atelier 1

13h45

Atelier 2 : Les changements prioritaires pour favoriser la cohabitation sociale

15h30

Micro ouvert sur votre journée

16h00

Fin de journée

Introduction

Nathalie Goulet, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance et de la jeunesse, a ouvert le Forum et assisté à l'événement toute la journée. Pour elle, ce rassemblement citoyen était essentiel pour bien amorcer une vision municipale des enjeux et des actions à poser en matière de cohabitation sociale et d'itinérance.

Objectif 1



Mettre en lumière les **différentes perspectives entourant le partage de l'espace public** et qui expliquent des enjeux quant à la place faite aux personnes en situation d'itinérance

1. Cohabitation sociale : quelques échos de personnes à expérience vécue d'itinérance

Pour le comité organisateur, il apparaissait primordial que la voix des personnes à expérience vécue d'itinérance soit représentée et prise en compte dans les discussions et les réflexions qui auraient lieu au cours du Forum. Conséquemment, il a été jugé pertinent que le début du Forum permette à toutes les personnes participantes d'entendre cette voix.

- **Serge Lareault**, commissaire aux personnes en situation d'itinérance à la Ville de Montréal, responsable de la stratégie municipale d'intervention en itinérance, a pris la parole en premier. Il a présenté rapidement la démarche en cours de portraits locaux en itinérance effectuée dans les arrondissements et les Villes liées dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance (2018- 2020). Près de 200 personnes de la rue et plus de 300 acteurs de milieu avaient été rencontrés jusque-là afin de partager leur réalité et leurs pistes de solution pour nourrir le prochain Plan d'action montréalais en itinérance.
- **Dorothée de Collason**, directrice des programmes pour Exeko, un organisme qui œuvre à l'inclusion sociale et au renfort de la participation citoyenne et culturelle, notamment auprès de communautés marginalisées ou à risque d'exclusion, a ensuite exposé les grands constats qui se dégagent de l'analyse de cette démarche de portraits locaux de l'itinérance. Sa présentation a été circonscrite aux constats qui concernent la cohabitation sociale et le partage de l'espace public.

Constats généraux :

- Les PSI souhaitent avoir le droit de cité, le droit d'accéder aux espaces publics, le droit d'être là et que l'usage qu'ils font des espaces publics soit accepté aussi par les personnes qui ne sont pas en situation d'itinérance.
- Il semble que les personnes qui ne sont pas en situation d'itinérance font preuve de tolérance, mais que cette tolérance est conditionnelle à ce que les PSI se conforment à certaines règles.
- Des quartiers sont perçus comme hospitaliers (bonne ambiance, mixité, diversité culturelle, solidarité, esprit de communauté, accessibilité aux services) et favorisent l'attachement des PSI, malgré la gentrification en cours (exemple : Hochelaga, Plateau, Lachine, Rosemont, Villieray). En opposition, le centre-ville de Montréal apparaît comme inhospitalier pour des PSI.
- Il y a encore énormément de préjugés et de stigmatisation envers les femmes, la diversité culturelle, les jeunes et la santé mentale. Il y a donc encore un important besoin de sensibilisation, car cela a un impact concret sur la possibilité d'être dans les espaces publics et de s'y sentir bien.

Pour compléter cette première activité, deux personnes ont été approchées pour prendre la parole et témoigner de leur expérience des enjeux de cohabitation sociale en lien avec le partage de l'espace public.

- **Annie Rainville** a contribué, à titre de cochercheuse, à l'étude *Rendre visible l'itinérance au féminin*⁷, dirigée par Céline Bellot de l'Université de Montréal. Cette étude a été publiée en 2017 et a permis de mettre en lumière les réalités spécifiques aux femmes qui se retrouvent en situation d'itinérance.

Annie a témoigné du fait qu'elle a déjà vécu l'itinérance et la vit encore. Elle a abordé un sujet qui lui est cher et dont on ne parle pas souvent : la place de l'intimité et de la sexualité dans l'espace public. Elle vit une relation depuis 10 ans et « vivre son intimité et sa sexualité n'est pas toujours évident. On doit partager cette intimité avec les autres personnes qui sont dans les espaces publics. Aussi, si l'on souhaite avoir de la sexualité, il faut se cacher. Si on se fait prendre, on risque une contravention pour indécence ou grossière indécence », a-t-elle expliqué. Elle a souligné qu'à Montréal, il n'existe pas d'abri pour permettre aux couples de PSI de vivre leur intimité ou leur sexualité de façon sécuritaire et hygiénique. Aussi, ce n'est pas parce qu'une PSI accède enfin à un toit que tous ses problèmes disparaissent. C'est pourquoi Annie a souligné que « les gens qui peuvent aider ces PSI sont très importants ».

- **Yvon** a accepté de venir témoigner au pied levé le jour même de l'événement. Yvon a vécu quatre ans dans la rue à la suite d'un accident qui l'a obligé à tout laisser tomber. Selon lui, « au centre-ville, concernant l'espace public, c'est plus dur. C'est comme une jungle, tout le monde veut faire sa place. Il y a un manque de centres de jour. S'il y en avait plus, il y aurait moins d'itinérants qui coucheraient dans le métro ou qui se promèneraient à mendier et il y aurait moins d'itinérance cachée : des PSI qui dorment dans des blocs appartements ou qui passent leur nuit dans des restaurants... » À titre de vendeur de journaux pour *L'itinéraire*, Yvon souligne qu'il est parfois difficile de partager l'espace public avec plusieurs organismes qui ramassent des fonds pour plusieurs causes auprès des mêmes personnes qui pourraient acheter le journal qu'il vend. Il croit qu'il devrait y avoir un équilibre et plus de respect entre ces organismes. Il apparaît donc difficile dans certaines stations de métro de garder sa place et d'y travailler à titre de camelot de *L'itinéraire*. Pour lui, l'espace public, c'est important. Il a relaté que lorsqu'il était dans la rue, on lui disait parfois qu'il n'avait pas d'affaire-là alors qu'il voulait simplement se reposer.

2. Partage de l'espace public : conférence de Michel Parazelli

Afin que les participants et les participantes du Forum puissent commencer la journée sur un terrain commun et se doter d'une compréhension partagée de ce qui explique les différents points de vue quant à la place que devraient avoir et prendre les PSI dans l'espace public, il a été jugé important de faire appel à l'expertise de **Michel Parazelli**.

⁷ *Rendre visible l'itinérance au féminin*, dirigée par Céline Bellot, professeure agrégée, École de service social, Université de Montréal, 2017, http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/Femmes-itinerance_resume_C.Bellot.pdf/a5ef748e-6bc8-4ef7-83ec-d5258c4244fa

Michel Parazelli est professeur à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal (UQUAM) et membre du Centre de recherche sur la ville, antenne UQAM du Réseau interuniversitaire Villes Régions Monde (VRM). Œuvrant principalement dans le champ de l'intervention sociale en milieu urbain, il s'intéresse aux rapports espace-société, dont les questions de cohabitation sociale dans l'espace public et d'analyse de pratiques communautaires visant l'autonomie des citoyennes et citoyens. Il dirige actuellement un ouvrage collectif sur les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité à Montréal et à Québec. La publication est prévue pour 2021.

Monsieur Parazelli a mis en contexte et présenté brièvement la méthodologie d'une recherche menée par plusieurs chercheurs de 2011 à 2013 et qu'il a dirigée. Cette recherche visait à présenter différentes perspectives sur la gestion du partage de l'espace public entre les PSI et les autres acteurs sociaux et expliquent des enjeux⁸ quant à la place faite aux PSI.

Habituellement, les difficultés liées à la cohabitation sociale sont attribuées à la méconnaissance, à la complexité et aux pratiques des intervenants vis-à-vis des PSI. On pense que l'ouverture, une meilleure connaissance des réalités des PSI et une formation pourraient favoriser une meilleure cohabitation. Or, la recherche a démontré que ça ne suffit pas. Un important enjeu structurel et systémique que l'on voit moins dans le quotidien pèse lourdement sur les stratégies de gestion du partage de l'espace public. Cet enjeu économique et politique est celui des transformations socio-économiques néo-libérales au palier international qui agissent sur les villes. Les grandes villes rivalisent les unes avec les autres pour être attractives, ce qui engendre un contexte limitant de plus en plus l'accès aux espaces publics centraux pour les personnes marginalisées. Différentes stratégies de contrôle de la mobilité des PSI ont donc été engagées pour traiter ce que les uns et les autres considéraient comme un problème.

Monsieur Parazelli a insisté sur le fait que ce n'est pas parce qu'il y a un partage de l'espace public que ce partage est pour autant équitable. Pour soutenir son point, il a présenté la cristallisation de l'analyse de cette recherche qui apparaît dans le schéma qui suit.

⁸ « Un enjeu se présente comme une tension entre différentes façons de voir et de résoudre un problème entre deux groupes d'acteurs, à l'intérieur d'un groupe ou au sein d'une même personne. Même si des liens peuvent être établis entre les deux termes, l'enjeu n'est pas synonyme de défi, mais désigne plutôt des visions concurrentes touchant la manière de comprendre, de juger et d'agir. » Source : PARAZELLI, Michel, *et al.* (2013) *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes de solutions*. Rapport de recherche, programme actions concertées. Fonds de recherche du Québec - Société et Culture (FQRSC).

Les stratégies de partage de l'espace public entre les personnes marginalisées et les autres acteurs (Montréal-Québec)

Contrôle de la mobilité des personnes marginalisées: un enjeu de gestion

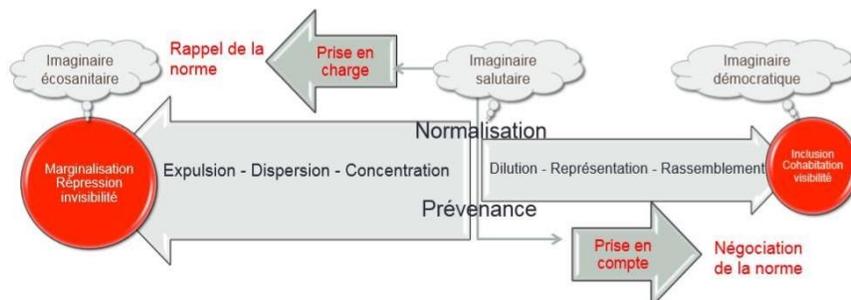


Schéma-synthèse tiré de: Parazelli, M. et al., 2013. *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions*. Rapport de recherche Programme Actions concertées, p. 25, 27. Québec: FRQSC. Disponible à partir de ce lien: <http://tinyurl.com/yylcblor>

Visées et modalités du contrôle de la mobilité des PSM⁹

Invisibilisation	
Expulsion	Faire disparaître les personnes en situation de marginalité (PSM) (ex.: judiciarisation, quadrilatère, pics anti-itinérants)
Dispersion	Excentrer les PSM du territoire occupé (ex.: déconcentration des ressources)
Concentration	Isoler les PSM à l'aide d'écrans (ex.: Parc Viger, déplacement de la porte du RV Centre-ville, rue St-Joseph à Québec)
Visibilisation conditionnelle	
Dilution	Minimiser la visibilité des PSM en augmentant l'affluence d'autres acteurs (ex. : programmation de l'animation de parcs publics)
Visibilisation assumée	
Représentation	Défendre les droits et faire connaître les situations des PSM (ex. : Sensibilisation et actions communautaires sur les plans juridique, public et médiatique)
Rassemblement	Se faire reconnaître comme citoyens marginalisés ayant droit au respect (ex. : Mobilisation collective des personnes en situation d'itinérance, expression collective, dialogue)
Transformation du statut	
Normalisation	Rappeler la norme dominante (ex. : rappeler aux PSM la normalité ambiante pour changer les signes du statut d'itinérant à ceux d'un.e travailleur.e ou d'une personne ordinaire (ex. : rappeler aux PSM les conduites attendues, etc.)
Prévenance	Négocier la norme en invitant les PSM à expérimenter des situations différentes de celles de la rue en leur offrant des alternatives à partir des désirs des PSM (ex. : Café-rencontre, arts visuels, vidéos, pairs aidants, emplois, etc.)

⁹ Tableau tiré du Rapport de recherche *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions*, chercheur principal Michel Parazelli, Université du Québec à Montréal, p. 24

Recommandation pour une visibilité favorisant la cohabitation sociale

Après avoir expliqué le premier schéma (voir plus haut), Michel Parazelli a exposé chacune des stratégies présentées dans le tableau ci-dessus, en l'illustrant de quelques exemples concrets pour en favoriser l'appropriation.

Que faire une fois que l'on constate la variété et l'écart des différentes stratégies de partage de l'espace public, certaines apparaissant inéquitables, mais étant pourtant bien réelles et mises en œuvre périodiquement? Quelles bonnes stratégies adopter? Pour lui, les stratégies ne sont bonnes qu'en fonction de l'orientation cognitive et éthique que l'on souhaite adopter. En ce sens, chaque stratégie se justifie en elle-même et ne peut être comprise qu'à partir de l'imaginaire qui la précède, l'explique ou la justifie, consciemment ou inconsciemment. (En référence aux imaginaires *écosanitaire, salubre et démocratique* présentés dans le premier schéma).

Alors, que pouvons-nous faire de plus ou de mieux que ce qui se fait déjà pour soutenir les PSI pour que leur droit à occuper l'espace public soit reconnu?

Michel Parazelli croit que nous pourrions soutenir l'organisation collective des PSI. En précisant que son groupe de recherche n'était pas neutre, dans une orientation cognitive et éthique associée à l'*imaginaire démocratique*, il a soulevé le fait que l'on sollicite régulièrement le témoignage individuel des PSI, mais jamais sous la forme de la parole d'un acteur collectif, d'un groupe social organisé, comme on le fait pour d'autres groupes sociaux. Une telle parole collective et organisée permettrait de réduire les rapports de force inégaux engendrés par la priorisation de l'économie sur le social en ce qui concerne le développement de la ville et le partage de l'espace public urbain. Cette parole d'un acteur collectif formé de PSI favoriserait une forme de négociation entre les PSI et les autres acteurs sociaux. Elle pourrait rendre davantage visibles les PSI afin de prendre en compte leur point de vue, favoriser leur inclusivité et la cohabitation sociale par la négociation de la norme en cours. Le groupe de recherche qu'il a dirigé en a donc fait la recommandation, dans une perspective démocratique.

3. Table ronde

L'activité de la table ronde, dans le cadre de ce Forum :

- regroupait des individus-clés;
- était caractérisée par le principe d'égalité entre les participants rassemblés pour présenter leur point de vue respectif, pour représenter différentes perspectives quant au sujet d'intérêt commun, sans pour autant prétendre prendre la parole à titre de représentant de tout un secteur (il ne s'agissait pas d'un débat);
- visait à dégager une vue d'ensemble de la question¹⁰.

¹⁰ Inspiré de l'Office québécois de la langue française, Fiche terminologique, http://www.operationvss.ca/media/1096/info_individu_cle.pdf

Dans l'ordre de leur prise de parole :

- **Marie-Ève Cadieux** travaille à la Société de développement commercial (SDC) de l'Avenue du Mont-Royal depuis plus de 10 ans en tant que coordonnatrice des services aux membres et des communications internes. Son mandat est de soutenir et de représenter la communauté d'affaires de l'avenue du Mont-Royal. Dans le contexte du sujet traité au Forum, elle joue un rôle d'intermédiaire-clé dans l'amélioration de la cohabitation entre commerçants et personnes en situation d'itinérance, notamment grâce à sa participation au comité itinérance de la Table de quartier du Plateau-Mont-Royal et au groupe de travail en cohabitation sociale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
 - Madame Cadieux a lu à la salle un extrait d'un courriel qu'elle a reçu et qui témoignait de la détresse et de l'impuissance d'un commerçant « qui tente de gagner son pain au quotidien dans des conditions difficiles », mais aussi de la grande détresse vécue au quotidien par les itinérants. Elle a souligné que les commerçants ne sont pas insensibles à la situation des PSI. Ils posent différentes actions pour leur venir en aide et peuvent être impliqués dans la recherche de solutions pour les PSI lorsqu'ils sont interpellés, et ce, « malgré les incivilités de certaines PSI et les désagréments que vivent ces commerçants ».
 - Un gros effort de cohabitation est fait par différentes interventions avec différents partenaires, dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Deux enjeux limitent toutefois la possibilité de cohabitation harmonieuse dans le domaine public, selon elle. Premièrement, le manque criant de ressources pour répondre aux besoins des PSI, particulièrement les PSI autochtones. Deuxièmement, le fait que la cohabitation soit un travail de longue haleine qui demande du temps et de la patience, ce dont les commerçants ne disposent pas toujours.

- **Jean-François St-Onge** est directeur général de Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse), un organisme de travail de rue situé dans le nord de l'Île de Montréal. Monsieur St-Onge y travaille depuis maintenant 11 ans. Au cours des deux dernières années, il y a agi à titre de directeur général, mais auparavant, il y a été travailleur de rue durant 9 ans. Monsieur St-Onge a soulevé différents enjeux, importants selon lui, en ce qui concerne la cohabitation sociale et le partage de l'espace public :
 - « On présente souvent des cas extrêmes pour illustrer les enjeux de cohabitation sociale. Or, beaucoup de gens ne comprennent pas que, très souvent, il n'y a pas de problème majeur. Des plaintes sont adressées à la police par des citoyens qui ont peur ou qui vivent de l'inconfort, mais qui, si on réussit à leur parler, reconnaissent qu'il n'y a pas eu de mauvais comportement des PSI à leur égard. Or, le système de plainte fait en sorte que lorsque les travailleurs de rue sont mis au courant d'une plainte, quand ils finissent par intervenir, la situation a souvent été montée en épingle. »
 - Il est demandé aux PSI de se responsabiliser, mais on le demande rarement aux autres acteurs, selon M. St-Onge. « En fait, les PSI se responsabilisent constamment. Sont-elles les seules à devoir se responsabiliser en ce qui concerne la cohabitation sociale? »
 - Monsieur St-Onge estime que la bienveillance des gens qui aident les PSI au quotidien n'est pas souvent soulignée. On souligne plutôt le travail des organismes qui interviennent auprès des PSI. Or, tous les réseaux et les personnes qui œuvrent au quotidien de façon bienveillante auprès des PSI font aussi partie de la solution.

- **Martine Dubuc** est la commandante du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Elle est mandataire corporative du dossier itinérance et responsable de la Brigade des espaces publics qui, l'été dernier, a adopté une nouvelle approche dans son travail avec les gens en situation d'itinérance.
 - Le SPVM doit intervenir de plus en plus afin de démanteler des campements établis par des PSI. Les policiers trouvent souvent désolant de devoir déloger des gens qui se sont bien établis et de les laisser ensuite à eux-mêmes afin de trouver de nouvelles solutions à leur situation. Par sa mission et ses fonctions, Mme Dubuc reconnaît que « le SPVM va souvent agir de façon répressive, notamment par manque de ressources ».
 - Conséquemment, le SPVM tente d'adapter ses pratiques. Elle a cité un exemple concret où le SPVM a agi l'été dernier, en partenariat avec un organisme communautaire, pour prendre en charge des PSI afin de leur assurer un déménagement respectueux. Madame Dubuc croit important de s'allier des partenaires dans leur travail, car le SPVM est lui aussi limité dans ce qu'il peut faire. Dans le cas exposé, les PSI ont été relocalisées ailleurs et tout le monde était satisfait au bout du compte. C'est un bon début qui vise à amener de nouvelles pratiques afin de rendre la cohabitation sociale possible et d'améliorer la relation entre les PSI et les policiers.

- **François Robillard** réside et travaille depuis plus de 30 ans à deux pas de la place Émilie-Gamelin. Monsieur Robillard a été président d'une association de résidents de 2002 à 2009, puis conseiller de Ville dans Ville-Marie de 2009 à 2013. Il est le président de la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent et siège au comité de cohabitation de la Table. Il est venu témoigner dans une perspective de résident et de travailleur.
 - Ce qui dérange M. Robillard en termes de cohabitation sociale, ce sont les PSI « qui consomment et qui sont intoxiquées dans l'espace public; celles qui sont devant les magasins sur la rue Sainte-Catherine ainsi que celles qui se trouvent dans les marches d'escalier de certaines résidences ». Ça le dérange, mais il ne dépose pas de plaintes pour autant, car « il est habitué à ces situations-là, comparativement aux nouveaux résidents ou aux personnes qui travaillent dans le quartier ».
 - Dans certains cas, toutefois, il croit important d'appeler le 911. Par exemple, lorsqu'il voit quelqu'un qui gît sur le trottoir, lorsqu'une PSI est agressive et qu'une situation tourne en conflit, ou lorsqu'une personne est dans un abri de fortune alors qu'il pleut beaucoup ou qu'il fait très froid : humainement, ce n'est pas supportable pour lui. Il souligne néanmoins qu'il n'a pas de problème avec les PSI qui dorment dans le métro. Il a dû appeler quelques fois les ambulanciers en constatant l'état précaire de PSI gravement intoxiquées. C'est un peu le quotidien d'un résident qui vit dans ce quartier depuis longtemps, explique-t-il.
 - Toutefois, dans le cas des nouveaux résidents, il croit que ce n'est pas facile parce que le quartier est en voie de gentrification et que les gens s'attendent conséquemment à un milieu sécuritaire et agréable lorsqu'ils arrivent dans le quartier. Il faudrait peut-être éduquer les résidents selon lui...

- **Kim Brière-Charest** est engagée dans les milieux de l'itinérance et de la réduction des méfaits. Elle coordonne le Programme d'intervention de proximité à l'organisme L'Anonyme. Deux unités mobiles en lien avec ce programme sillonnent Montréal afin d'offrir du soutien psychosocial, du matériel de protection et un accès à un espace de consommation sécuritaire par le biais du service d'injection supervisée (SIS) mobile.

- o Madame Brière-Charest souligne que son équipe d'intervenants se sent souvent très impuissante. Le constat du manque de ressources est généralisable. Selon elle, tant que la quantité de ressources ne sera pas à la hauteur des besoins, elle ne voit pas d'autres solutions que de « tolérer les PSI qui occupent l'espace public ou de se limiter à mettre en place des solutions transitoires ». L'équipe d'intervention de son organisation fait un travail hors pair et doit souvent intervenir de nuit à un moment où il n'y a pas de service ouvert ou de solution alternative. Alors, les PSI n'ont parfois pas de place où aller ou sont parfois exclues en raison des critères d'admissibilité de certains services. Elle souhaite repositionner le droit d'avoir accès à un toit, le droit d'avoir accès à des espaces sécuritaires, et elle souligne que ces droits sont reconnus dans la Charte québécoise des droits et libertés.
 - o Son équipe fait des interventions ponctuelles dans différents quartiers de Montréal, « mais chaque fois que l'équipe fait ces interventions, il y a des besoins. Ce qui prouve que les besoins sont-là en continu », selon elle.
 - o Elle lève son chapeau aux gens qui œuvrent quotidiennement auprès des PSI et c'est peut-être, pour elle, la clé en ce qui concerne la cohabitation. « Les manifestations du problème sont souvent l'itinérance et les enjeux de cohabitation sociale, mais le vrai problème, selon Mme Brière-Charest, c'est comment adresser cela et quelles sont les solutions à mettre en place. C'est pour cette raison que l'on peut trouver des solutions ensemble, si on parle de responsabilisation. »
 - o Toutefois, au plan collectif, elle considère qu'il faut se repositionner afin de se demander quelle est notre responsabilité au niveau de l'État, de la Ville, des acteurs locaux, des personnes en soutien. Quelle est l'implication des PSI dans nos actions pour vraiment faire en sorte que l'on ait une approche diversifiée, mais aussi adaptée aux PSI et non pas à nos propres besoins organisationnels?
- **Pierre Lapointe** est directeur des opérations et de la production au Partenariat du quartier des spectacles (PQDS). Le PQDS agit comme gestionnaire des places publiques en accueillant les différents festivals et événements au centre-ville de Montréal. Dans sa mission, le PQDS tente d'assurer l'équilibre des fonctions entre les résidents, les commerces, les promoteurs, les personnes marginalisées, les travailleurs et les étudiants. Le PQDS participe à plusieurs comités concernant la cohabitation et il organise des cafés-rencontres ainsi qu'un comité résident en collaboration avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent. Le PQDS aménage et anime aussi les Jardins Gamelin au parc Émilie-Gamelin, dans un contexte de partage de l'espace public.
 - o Monsieur Lapointe souligne que « nous avons tous des limites en tant qu'organisation, en tant que personne, ainsi qu'avec nos partenaires ». Son témoignage démontre qu'il faut savoir composer avec ces limites. Tout d'abord, dans son organisation et lorsqu'il a une bonne idée concernant la cohabitation sociale qui implique des PSI, il doit faire de la pédagogie auprès de ses collègues, il doit convaincre l'organisation, puis la Direction. Il a dû et doit faire encore beaucoup de formation en ce sens. Ensuite, il faut transmettre le tout aux autres organisations et partenaires.
 - o En tant qu'individu, il dit avoir des limites en termes de compétence en ce qui concerne les PSI. Conséquemment, il a fait appel aux connaissances d'un ancien itinérant afin de mieux saisir les us et coutumes au parc Gamelin. Aussi, en tant que gestionnaire, M. Lapointe relate qu'il avait « des inquiétudes sérieuses en ce qui concerne la sécurité de ses employés, de la clientèle, du vandalisme, etc. » Selon lui, son personnel vivait, entre autres, « beaucoup de détresse

psychologique de devoir faire face à cette cohabitation, sans avoir au préalable de formation de policier ou de médiation sociale ou communautaire ». Il a donc dirigé ses employés vers des psychologues.

- o Avec différents partenaires, il a formé un regroupement pour évaluer comment arriver à la cohabitation sociale au parc Gamelin. Notamment, comment amener les ressources en médiation sociale, en contrôle des incivilités, en centres d'injection afin d'y favoriser la cohabitation sociale? Le regroupement tient des rencontres mensuelles durant lesquelles la majorité du temps est consacré aux enjeux de médiation sociale. C'est donc la preuve, selon lui, « que la place des PSI leur tient à cœur; que le PQDS n'est pas aveugle à leur situation ». Plus concrètement, M. Lapointe nomme différents aménagements qui ont été faits pour accommoder les PSI et pour faciliter leur quotidien dans le parc.
- o En terminant, il souligne que l'on doit éviter des murs dans nos dialogues, que l'on doit faire preuve de bienveillance envers les PSI.

En guise de conclusion de cette table ronde, **Sébastien Martineau**, animateur de la journée, a souligné que l'exercice avait pour but de montrer la palette des perspectives sur le sujet, qu'il visait à essayer au moins de comprendre ces différentes perspectives, même si on ne doit pas être en accord avec chacune d'elles. Ce qui est apparu comme des évidences pour certaines personnes au cours de l'exercice était, au contraire, ce sur quoi d'autres personnes n'étaient pas d'accord, et vice-versa.

Le but n'était pas ici de condamner ou de glorifier l'une ou l'autre de ces perspectives qui faisaient écho au schéma présenté plus tôt par Michel Parazelli, mais bien d'essayer de composer avec elles afin de favoriser la cohabitation sociale dans le partage de l'espace public, en favorisant l'inclusion des PSI et en étant solidaires de leur condition.

La table était mise pour que l'ensemble des personnes puissent, à leur tour, exposer leurs différents points de vue dans l'intention de collaborer.

Objectif 2



Identifier les **conditions qui favorisent les pratiques actuelles** en ce qui concerne la place faite aux personnes itinérantes et qui visent la cohabitation sociale, ainsi que les **barrières** qui peuvent limiter leur application

Déroulement de l'atelier

Pour mener à bien le premier atelier, les 117 participants ont été répartis dans 4 salles dans lesquelles ils étaient divisés en sous-groupes de travail de 6 personnes, la personne chargée de l'animation incluse.

L'animation permettait à chacun de s'exprimer pleinement, à tour de rôle, sur sa propre expérience.

ATELIER 1 (avant-midi)



Préparez vous à partager un survol de vos réflexions face aux questions suivantes (5 minutes maximum). Les discussions qui s'en suivront vous permettront d'exposer davantage votre point de vue.

En ce qui concerne mes pratiques de partage de l'espace public qui implique des personnes en situation d'itinérance...

- Qu'est-ce qui **fonctionne bien et moins bien** chez nous en **matière d'intervention** favorisant le partage de l'espace public ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce que j'aimerais que les autres comprennent de « **ma** » **réalité professionnelle et citoyenne** et qui peuvent influencer mes actions quant au partage de l'espace public ?
- Sur quoi pensons-nous qu'il faut encore faire des **progrès en matière d'intervention** favorisant le partage de l'espace public ?

Après les présentations, les personnes devaient mettre en commun le fruit de ce qui, selon leur compréhension, apparaissait comme des conditions et des barrières dans les présentations faites par les autres participants. Ensuite, elles étaient appelées à confronter les points de vue sur ces conditions et ces barrières perçues.

Enfin, elles devaient répondre ensemble aux questions suivantes :

- o Sur quoi sommes-nous d'accord en termes de conditions et de barrières?
- o Sur quoi ne sommes-nous pas d'accord en termes de conditions et de barrières?

Leurs réponses, nombreuses et diversifiées, ont été notées puis organisées pour permettre une compréhension des résultats de cet atelier.

De cette organisation, une catégorisation thématique est proposée dans les pages qui suivent¹¹.

¹¹ L'organisation s'est limitée à leurs réponses à la première question : Sur quoi sommes-nous d'accord en termes de conditions et de barrières? Les 117 participants ne se sont pas mis d'accord sur tout ce qui se retrouve dans ces catégories, mais tout ce qui s'y trouve a fait l'objet d'un consensus dans au moins un sous-groupe de travail. Certaines catégories sont abordées sous les angles des conditions et des barrières alors que certaines ne sont abordées que sous l'un de ces angles.

Les conditions qui favorisent les pratiques actuelles en ce qui concerne la place faite aux personnes itinérantes et qui visent la cohabitation sociale ainsi que les barrières qui peuvent limiter leur application

Les valeurs, postures éthiques, connaissances et compétences face aux PSI

Conditions :

- Plus d'empathie, de sensibilité, d'humanité, de tolérance et de bienveillance à l'égard des PSI
- Être en vigie face à leur situation
- Reconnaître, prendre en compte et répondre de façon adaptée :
 - au besoin d'écoute des PSI;
 - aux différents besoins humains des PSI, que ce soit manger ou boire, mais aussi penser, vivre de l'intimité et vivre sa sexualité.
- Une égalité dans l'accès à tous à l'espace public, sans jugement, avec les mêmes règles pour toutes les personnes, ce qui nécessite de l'ouverture
- De l'horizontalité dans les relations entre les PSI et les autres personnes plutôt que des relations autoritaires et répressives
- Cela passe par :
 - la sensibilisation et l'éducation :
 - aux différentes perspectives sur la situation des PSI
 - des publics « non avertis », comme les citoyens, mais aussi des « deux côtés », celui des PSI et des personnes qui ne le sont pas
 - à l'aide qu'apportent des PSI à certains organismes communautaires et à l'importance de les rémunérer pour cette aide
 - à titre d'exemple, on nomme le projet l'Art, Brigade verte
 - des camelots de *L'itinéraire* vers le grand public; ils ont un rôle important en ce sens
 - le référencement vers les services existants

Barrières :

- Les limites propres aux personnes :
 - l'inconfort personnel des citoyens par rapport à l'itinérance
 - le manque d'ouverture de la part des personnes qui ne sont pas en situation d'itinérance
 - la difficulté à reconnaître que nous avons tous des préjugés
 - le maintien des préjugés véhiculés par les médias
 - la stigmatisation
- Les barrières culturelles face aux autochtones et aux immigrants
- L'intolérance envers les PSI dans les lieux publics alors qu'ils devraient être partagés
- La discrimination : ignorer les personnes, les juger, les punir
- La méconnaissance des services de la part des commerçants et des résidents qui côtoient des PSI dans les quartiers, mais aussi de la part des PSI elles-mêmes
 - Par exemple, le service 211 ou 811, les lieux où aller chercher des boîtes à seringues, les réseaux d'entraide qui offrent des services gratuits aux PSI
- Le manque de sensibilisation des décideurs, de la population en général sur l'ouverture et la réalité de l'itinérance
- Le manque de formation pour développer les compétences des acteurs qui côtoient des

PSI dans les quartiers :

- o les employés du réseau public (les bibliothécaires, par exemple), les commerçants et les sociétés de développement commerciales, les organisateurs d'événements et les policiers en ce qui concerne les cas lourds, les citoyens et la communauté en général
- o parfois, on s'arrête à la sensibilisation et ce n'est pas suffisant; il faut de la formation à l'intervention

L'aménagement des espaces publics

Conditions :

- Pour les PSI :
 - o l'aménagement d'espaces publics et d'installations : douches, toilettes, endroits pour mettre des bagages (pour ne pas que les PSI aient à traîner leur logement sur leur dos)
 - o des lieux de répit avec l'acceptation de l'état de la personne
 - o la création d'espaces d'accueil et de services adaptés à leurs besoins
- Pour toute la population :
 - o un bel aménagement qui peut répondre aux besoins de tous
 - o l'importance de conserver les lieux informels qui fonctionnent pour tous
 - o favoriser la mixité, les lieux où l'on peut se fondre
 - o trouver des façons de favoriser le contact naturel entre les citoyens (PSI inclus)
- L'animation des espaces publics qui favorisent les rencontres, la création de dialogues, de contacts et de création positive entre personnes itinérantes et autres citoyens, avec une mixité des personnes. Par exemple : le karaoké au parc Émilie-Gamelin, les jeux de pétanques.

Barrières :

- Le manque d'installations pour répondre aux besoins de base des PSI : douches et toilettes
- Le manque de matériel, notamment des poubelles, et la mauvaise gestion des déchets créés de l'insalubrité. Ça déplaît, ça décourage le monde de ramasser. Les aménagements physiques qui amènent l'insécurité, comme le manque d'éclairage, et qui créent un climat de surveillance.
- Le manque d'espaces publics dû au développement commercial, au réaménagement urbain, à la gentrification.
- Le service de revenu et les taxes foncières qui encouragent le développement immobilier et l'arrivée de nouveaux résidents plutôt que celui d'espaces publics.

Les approches et pratiques d'intervention auprès des PSI

Conditions :

- Un équilibre entre réflexion et action
- La valorisation des expériences diverses, des approches alternatives et multidisciplinaires

- Le travail en complémentarité est efficace. Par exemple, le ramassage de seringues, les tandems formés de policiers et d'intervenantes, intervenants ou de médiatrices, médiateurs
- La réduction des méfaits est importante
- Il faut éviter la répression et être plutôt en relation d'aide, éviter que la contravention ne soit le premier outil d'intervention
- Développer et investir des liens de confiance dans une perspective de relation d'aide : valoriser l'approche de travail de rue, de médiation sociale et de proximité (*reaching out* sur le terrain), car cela fonctionne. Par exemple :
 - l'accompagnement des PSI pendant et après leur passage dans la rue par des intervenants, des pairs aidants;
 - l'implication des gens de la rue dans la mise en place des projets pairs aidants;
 - les patrouilles à pied flexibles;
 - les interventions individualisées dans les lieux ciblés.
- Les projets de réinsertion
- Les commerçants qui engagent des PSI ou des propriétaires qui leur permettent d'occuper un espace privé
- Valoriser le sentiment d'appartenance des PSI à un quartier plutôt que de les déplacer

Barrières :

- La judiciarisation, les lois arbitraires, la surjudiciarisation
- L'atteinte aux droits des PSI, faire passer pour des conflits de droits qui sont en fait des conflits de valeurs
- La négation du droit de l'espace public aux PSI et les stratégies associées d'invisibilisation et d'exclusion : coercition, répression, démantèlement d'espace de répit, déplacement, profilage
- Le manque d'homogénéité et de cohérence dans les pratiques policières entre certains services et certains postes de quartier. Par exemple, en ce qui concerne les approches sensibles au trauma
- Le mécanisme de plainte
- La pression pour une réponse rapide à une plainte ou une situation ponctuelle, le fait que des décisions soient prises en urgence pour répondre à des besoins, sans recul sur la situation

La participation des PSI

Conditions :

- Favoriser la prise de parole de la voix des PSI, comme lors de forums :
 - en rémunérant leur participation, par exemple
- Partir de l'analyse des personnes concernées (entre elles, entre elles et le milieu, entre elles et la société) afin d'identifier les implications possibles. Ça ne peut pas venir des besoins des organisations qui interviennent auprès d'elles :
 - arrêter de faire du *top down* et joindre les usagers pour obtenir leurs idées, leurs besoins ;
 - impliquer les leaders de la rue pour stimuler l'*empowerment* : les solutions doivent venir des communautés.
- Impliquer les PSI à différentes hauteurs, selon leurs capacités :
 - par exemple, ne pas viser un emploi à temps plein, mais respecter leurs limites

d'implication, notamment afin que cela ne les pénalise pas sur le plan de leur prestation d'aide sociale.

- Inclure les PSI, les laisser se représenter, avoir des pratiques formelles et informelles qui les valorisent. Par exemple :
 - les brigades de propreté, les pairs-aidants;
 - impliquer les gens de la rue dans la mise en place des projets Pairs aidants.
- Soutenir la pleine participation des personnes, dans des espaces démocratiques, dans les lieux publics et lors d'événements
- Établir un dialogue entre les PSI et les partenaires sur les rôles, les attentes et les limites respectives pour établir une entente sur la façon de fonctionner dans l'espace public (ex. : suggérer de boire dans un verre de carton plutôt que dans des bouteilles)

Barrières :

- On part des projets ou on cherche des solutions à des besoins non validés par les personnes qui vivent la situation.

Les ressources des organisations qui interviennent auprès des PSI

Sans surprise, la question des ressources a été nommée **dans tous les groupes de travail**. Les ressources doivent ici être comprises parfois comme des **services** parfois comme du **temps** ou encore du **financement**.

Conditions :

- Des services plus nombreux :
 - notamment, plus de centres de jour et des sites d'injections supervisés
- Des services diversifiés et adaptés aux besoins des personnes :
 - les personnes LGBTQ+, les femmes, les Autochtones, les jeunes, les couples, l'itinérance cachée. À titre d'exemple pour illustrer ces services adaptés, on nomme l'accueil à haut seuil d'accessibilité ou les travailleurs de rue autochtones sur le Plateau pour répondre aux réalités de ce groupe spécifique;
 - de la flexibilité et de la diversité dans l'offre de logements pour répondre à plus de besoins;
 - l'adaptation des ressources est elle-même favorisée en consultant et en impliquant les PSI; en rémunérant leur participation à des comités, par exemple. Des services accessibles :
 - à haut seuil d'accessibilité pour les PSI
- Des services en continuum les uns avec les autres pour répondre aux parcours des personnes :
 - une coordination des efforts apparaît alors favorable

Barrières :

- Le manque de ressources (services) a été nommé à maintes reprises, tant pour le réseau communautaire que social ou médical.
- Les ressources non adaptées :
 - à des populations spécifiques comme les LGBTQ+ ou l'absence de mixité culturelle dans les équipes d'intervention
 - les horaires de travail des services d'urgence. Par exemple, le même policier ne sera pas dans la même situation avant 35 jours, ce qui ne facilite pas l'adaptation

- o à des besoins spécifiques des PSI du fait qu'il y a une rotation constante du personnel des services d'urgence.
- o Les « trous de services » ou l'absence de continuum apparaît comme une barrière :
- o le manque de moyens d'action pour favoriser la multidisciplinarité explique en partie ces « trous »
- Plus spécifiquement, le manque de financement qui engendre :
 - o une mise en compétition entre les organismes, elles-mêmes barrières à la collaboration;
 - o un enjeu de rétention des intervenants et du roulement de personnel fréquent;
 - o de devoir toujours recommencer à tenter des changements dans les grosses structures, ce qui peut être vain;
 - o un manque de temps.

Le travail entre les organisations qui interviennent auprès des PSI

Conditions :

- La mobilisation, la collaboration et la concertation :
 - o entre les partenaires, les intervenants de milieu
 - o intersectorielles et interdisciplinaires
 - o à différents niveaux et de la part de tous (citoyens, organismes communautaires, personnes en situation d'itinérance)
 - o mettre en place une nouvelle collectivité d'acteurs ou un acteur-clé qui va interagir dans les enjeux d'espace public
- Une vision :
 - o commune et concertée, même si les rôles de chacun sont différents
 - o afin d'assurer la continuité de la vision d'inclusion des partenaires

Les partenariats :

- o entre les secteurs;
- o avec des organismes pour intervenir auprès des PSI dans l'espace public. Par exemple, un code entre policiers et intervenants communautaires;
- o formalisés, mais pas nécessairement avec un lot de directives figées dans le temps. Il faut éviter la lourdeur;
- o qui impliquent les parties prenantes en amont dans les projets urbains.
- La stabilité :
 - o des acteurs, des concertations, des visions rassemblant les partenaires :
 - par exemple, le fait que les policiers et les intervenants sont les mêmes dans un lieu pour intervenir avec les itinérants crée une meilleure relation et une meilleure compréhension mutuelle, ce qui évite les contraventions et les tensions;
 - o la constance dans le temps, nécessaire pour créer et développer un lien de confiance, et la crédibilité permettant d'instaurer un réel dialogue.

Barrières :

- L'absence de communication entre les institutions et les organismes
- La confrontation des différences entre les organismes qui sont en opposition

Le pouvoir et le fonctionnement des institutions

Conditions :

- Avoir des politiques de mixité
- Avoir une politique d'accessibilité universelle plus évoluée en intégrant la dimension « cohabitation sociale »
- Prendre des risques pour sortir des sentiers battus

Barrières :

- Les politiques municipales actuelles
- Le manque de consultation en aménagement urbain
- Le manque de courage politique et de politiques publiques qui prennent position sur la défense des droits des personnes itinérantes :
 - certaines voix pèsent plus que d'autres et les institutions doivent prendre des risques (politiques/CIUSSS, etc.) et prendre des décisions selon les besoins. Si des risques sont pris par les institutions, il sera alors possible de parler de conditions gagnantes.
- La lourdeur des processus administratifs pour l'obtention de financement de la part de bailleurs de fonds, la logique de « petite case à remplir » qui crée un manque de flexibilité. Notamment, certains services du réseau de la santé sont non adaptés.
- Les conditions restrictives pour les PSI sur l'aide sociale et les critères élevés des refuges et autres ressources.
- L'institutionnalisation des démarches qui maintient les personnes à la rue.

Éléments variés

La catégorisation proposée ne permet pas de rendre l'ensemble de ce sur quoi les gens se sont mis d'accord autour des tables de travail. Ici, nous nommons ces autres éléments de réponse.

Conditions :

- Mesurer les retombées sociales et se donner les moyens d'évoluer si ce qu'on fait fonctionne
- Le développement d'habitations à loyer modique et de logements sociaux avec soutien, le droit à un logement de qualité
- Le règlement 20-20-20 de la Ville visant à promouvoir la construction de logements sociaux dans les projets de développement immobilier

Barrières :

- Les réalités de l'itinérance sur le terrain se complexifient : santé mentale, toxicomanie et violence augmentent et s'intensifient. Il y a augmentation de l'intervention du projet Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII) auprès des PSI avec des difficultés de santé mentale. Comment travailler avec la barrière de la santé mentale?
- Certaines personnes sont dans la rue et ne vont pas vers les ressources. Il devient difficile de les joindre.

Objectif 3



Identifier des **cibles de changements prioritaires** à apporter par la Ville et ses partenaires afin de **consolider** les forces des pratiques actuelles et **développer** de nouvelles pratiques favorisant la cohabitation sociale

Au retour du repas, tous les participants se sont réunis de nouveau dans l'auditorium durant environ trente minutes.

Sébastien Martineau a d'abord présenté le fruit d'une analyse rapide faite par quelques membres du comité organisateur et lui-même sur l'heure du repas et menant à une catégorisation sommaire des résultats de l'atelier du matin.

Il a donc exposé ce qui est apparu, à première vue, comme des conditions qui favorisent les pratiques actuelles en ce qui concerne la place faite aux personnes en situation d'itinérance et qui visent la cohabitation sociale, ainsi que les barrières qui peuvent limiter leur application.

Ensuite, il a présenté deux définitions. Il a souligné que ces définitions en sont deux parmi plusieurs possibles sur deux concepts importants et que le souhait n'était pas ici qu'elles fassent consensus ou qu'elles fassent autorité. Toutefois, il apparaissait intéressant de s'approprier collectivement ces concepts avant d'entamer la suite de la journée.

Concept : espace public

L'espace public désigne l'ensemble des espaces (généralement urbains) destinés à l'usage de tous, sans restriction. Il peut ainsi s'agir de tout espace de circulation (réseau viaire) ou de rassemblement (parc, place...). Au sens large, cette notion peut s'étendre aux espaces à caractère public ou semi-public qui relèvent du droit privé, mais qui sont accessibles à tous (par exemple, certains espaces commerciaux).

L'espace public est à distinguer du domaine public, qui représente les terrains (et autres immeubles) appartenant de droit à une autorité publique, sans être nécessairement accessibles au public¹².

¹² Collectivitesviable.org. Espace public. <http://collectivitesviables.org/sujets/espace-public.aspx>

Concept : itinérance

Un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté.

L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes¹³.

Monsieur Martineau a ensuite fait remarquer la complexité de chacun de ces deux concepts de par le nombre de concepts, eux-mêmes complexes et souvent multidimensionnels, qui composent leur définition. Il a ajouté que faire interagir ces deux concepts afin de mener des changements, collectivement, n'est conséquemment pas une mince affaire.

Si le partage de l'espace public se veut un état de fait, comment doit se faire ce partage pour favoriser la cohabitation sociale entre tous les citoyens et citoyennes, les personnes en situation d'itinérance (PSI) incluses?

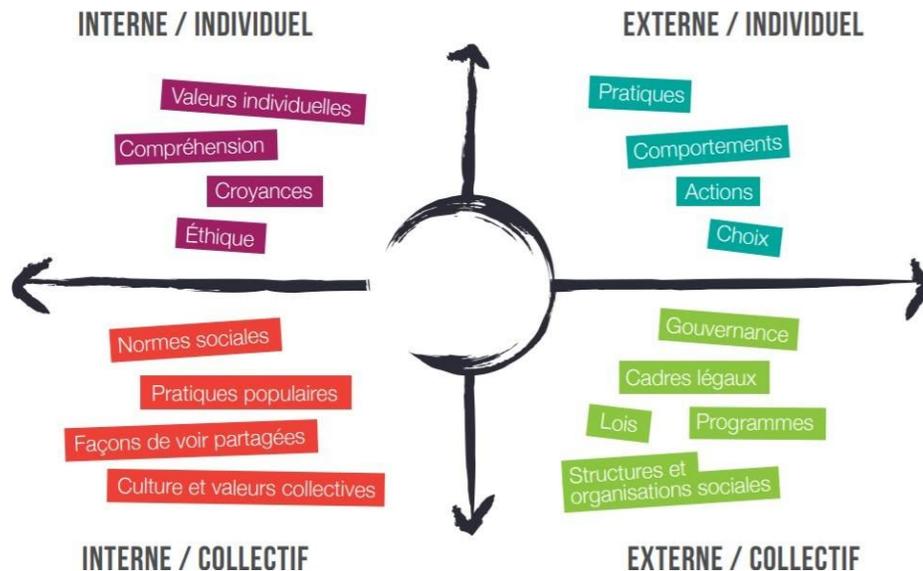
Mener des changements collectifs

Monsieur Martineau a brièvement présenté Communagir, l'organisation pour laquelle il travaille, en insistant sur le fait que l'expertise de celle-ci réside dans des connaissances et des compétences à accompagner des processus visant des changements collectifs, et ce, en ce qui concerne différents enjeux ou thématiques. Communagir possède une expertise en termes de processus et non pas de contenus spécifiques.

Il a ensuite montré un schéma issu des travaux menés par un chantier de travail animé par Communagir. Cette illustration démontre que la mise en place de différentes stratégies, qui visent elles-mêmes différentes cibles spécifiques de changements, est nécessaire afin de permettre qu'un changement complexe puisse se produire dans une société.

¹³ La Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir (2014)
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000174/>

Les dimensions d'un changement¹⁴



Selon M. Martineau, les gens s'entendent généralement sur la nécessité de viser différentes cibles de changements et ils identifient facilement ce qui doit changer *chez les autres personnes, dans les autres organisations, dans les structures ou dans l'environnement dans lequel ils évoluent*. Or, si l'atteinte d'un changement complexe passe inévitablement par-là, les gens sont généralement peu enclins à identifier *des cibles spécifiques de changements qui les concernent eux-mêmes ou qui concernent l'organisation dont ils font partie*. Or, toujours selon Sébastien Martineau, si les acteurs s'entendent sur le fait de devoir collaborer avec d'autres personnes ou organisations pour atteindre des changements complexes tels que la cohabitation sociale dans le partage de l'espace public, la collaboration doit aller dans les deux sens : la responsabilité de devoir changer est partagée.

Il a rappelé que, lors de leur inscription au Forum, les participants ont choisi l'une des quatre thématiques mises au jeu lors de l'atelier de l'après-midi, afin d'y travailler en profondeur :

1. La communication et la sensibilisation sur l'itinérance et l'occupation de l'espace public
2. L'aménagement urbain et la prise en compte des besoins et des réalités des personnes en situation d'itinérance
3. La sécurité et la réponse aux problématiques socio-urbaines dans l'espace public
4. L'intervention et l'inclusion dans le partage de l'espace public

En lien avec une courte présentation sur le changement et la thématique qu'ils ont choisie, l'atelier qui suivait les amènerait à répondre à la question suivante :

¹⁴ L'engagement : condition essentielle pour mener des changements collectifs, Quel est le changement visé? Atelier 1, <https://communagir.org/media/1539/engagement-atelier1-quel-est-le-changement-visé.pdf>

« Qu'est-ce que je souhaite voir changer d'ici cinq ans pour consolider les forces des pratiques actuelles et développer de nouvelles pratiques favorisant la cohabitation sociale entre tous les citoyens et les citoyennes, les personnes en situation d'itinérance (PSI) incluses? »

La table était mise pour l'atelier de l'après-midi et les participants se sont alors dirigés dans l'une des quatre salles associées à leur thématique de travail.

Le déroulement de l'atelier

Comme lors de l'atelier du matin, et pour favoriser un maximum d'interactions et la prise de parole de tous les participants et les participantes, ces derniers ont été divisés dans chacune des salles en sous-groupes de six personnes. La majorité a travaillé uniquement avec des personnes avec lesquelles elle n'avait pas travaillé le matin.

La personne chargée de l'animation leur a d'abord expliqué qu'ils devaient travailler individuellement et en silence pendant une période de 15 minutes. Ils devaient cibler un maximum de 5 changements prioritaires pour consolider les pratiques actuelles et développer de nouvelles pratiques favorisant la cohabitation sociale en lien avec la thématique spécifique. Leurs travaux pouvaient s'appuyer notamment, mais pas forcément, sur les résultats de l'exercice du matin sur les conditions et les barrières aux pratiques favorisant la cohabitation sociale.

Suivait une mise en commun des résultats de chacun à l'exercice, puis une discussion où ils étaient appelés à confronter leurs points de vue. Enfin, chaque sous-groupe était invité à faire consensus sur au moins un changement prioritaire et à développer un argumentaire pour justifier ce choix. Il leur a été expliqué que ce consensus sur une cible de changement prioritaire permettrait d'orienter les étapes subséquentes menant à la rédaction d'un guide en matière de cohabitation sociale par la Ville et ses partenaires.

Les changements prioritaires pour consolider les forces des pratiques actuelles et développer de nouvelles pratiques favorisant la cohabitation sociale

Notre analyse nous a permis de constater que certains sous-groupes de travail ont eu du mal à limiter leurs réponses à la thématique spécifique qu'ils avaient choisie. Cela s'explique probablement par le fait que ces quatre thématiques sont intimement liées les unes aux autres et interagissent entre elles dans la réalité quotidienne. Pour faciliter l'appropriation des résultats, nous avons déplacé certaines cibles prioritaires de changement « hors thématique » à la thématique appropriée. Aussi, nous avons fait certains regroupements lorsqu'il y avait répétition.

Aussi, ce qui devait être identifié comme des cibles a souvent été formulé comme des objectifs, des stratégies ou des actions précises. Nous les présentons ici comme des cibles de changement comme formulées, bien que ce qui est proposé soit parfois d'échelles fort différentes.

1- La communication et la sensibilisation sur l'itinérance et l'occupation de l'espace public

Des cibles de changement associées à cette thématique ont été formulées dans les quatre salles de travail, toutes thématiques confondues. On peut donc dire sans retenue qu'elle apparaît comme une thématique transversale et liée à toutes les autres.

La sensibilisation du grand public à la problématique de l'itinérance, au partage de l'espace public, au droit de cité et aux réalités diverses de l'itinérance (problèmes de consommation, santé mentale, etc.)

Argumentaire :

- C'est le premier pas à faire pour développer la tolérance, l'empathie et la cohabitation
- Pour agir sur les préjugés et diminuer le sentiment d'insécurité des citoyens. Tant qu'on ne démystifie pas les craintes des résidents et des commerçants, les plaintes vont continuer en raison du sentiment d'insécurité
- Pour faire évoluer les mentalités relatives à l'itinérance et le civisme auprès du grand public.
- Utiliser la gestion des plaintes comme un levier : pour distinguer l'insécurité des malaises face à l'incivilité
- Les enfants ont besoin d'être éduqués. Il faut déconstruire les préjugés des jeunes.
- Pour augmenter les interventions adaptées (dévier les appels au 911 vers le 811, par exemple)
- Pour permettre aux organismes de prendre une place positive, d'ouvrir une porte sur le dialogue, pour développer des solidarités
- Pour permettre à la police de moins intervenir, pour contribuer à ce qu'elle devienne le dernier acteur à intervenir
- Pour faire connaître les pratiques en cohabitation sociale au public
- Pour se soucier du bien commun et pour développer le sentiment d'appartenance des PSI
- Pour informer des partenariats possibles avec les citoyens et les citoyennes
- Moyens : publicité, café causerie, assemblée citoyenne, dépliants, etc.

Le changement de perception pour comprendre les rôles et la valeur des PSI

Argumentaire :

- Cette perception est le pilier qui permet tous les projets et autres changements par la suite.
- Pour que les PSI elles-mêmes comprennent leur valeur et leurs rôles.
- Cela crée des opportunités et des ouvertures.
- Pour que ce soit plus attirant pour de nouveaux participants, citoyens, partenaires, etc.
- Cela permet ensuite d'accroître les ressources budgétaires et autres.

Mener une campagne sociétale

Argumentaire :

- Pour parler des multiples visages de l'itinérance
- Pour, entre autres, diffuser les créations des PSI

- Pour apporter des changements, de l'ouverture et de la mixité et pour faire en sorte que ça devienne la norme. Pour ne pas laisser le choix au Politique et aux législateurs d'en faire une priorité
- Il faut s'associer avec le milieu philanthropique, avec des firmes de communication et des travailleurs de rue

La sensibilisation auprès des responsables de la sécurité et des réponses aux problématiques socio-urbaines dans l'espace public

Argumentaire :

- Pour qu'ils développent une meilleure compréhension de la problématique, diminuent leur peur et augmentent leur sentiment de sécurité.
- On doit sensibiliser également les milieux institutionnels (réseau de la santé, universités, villes) et le personnel qui y travaille, les décideurs, et la police.
- Communiquer les enjeux importants aux parties impliquées pour mieux cohabiter.
- Pour qu'ils développent une approche moins stigmatisante.

L'inclusion des PSI dans la sensibilisation

Argumentaire :

- Il faut créer des activités mixtes réunissant des policiers, des usagers et des résidents.
- Développer des moyens créatifs de sensibilisation, entre autres en exposant les gens au dialogue.

2- L'aménagement urbain et la prise en compte des besoins et réalités des personnes en situation d'itinérance

Rendre disponibles et accessibles des installations pour répondre aux besoins primaires des PSI

Argumentaire :

- Comme des toilettes, des fontaines, des douches, des poubelles
- Encourager la visibilité des réseaux solidaires (ex. : commerçants, services gratuits)
- Installer dans les quartiers des panneaux/plans des ressources
- Informer, concerter, mobiliser tout le monde, rendre l'entraide plus accessible à tous
- Réduire les actes intimes qui, dans l'espace public, deviennent des incivilités répréhensibles

Préserver et augmenter l'installation de mobilier inclusif pour valoriser les espaces publics

Argumentaire :

- Faire de l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+) pour prendre en considération l'ensemble des besoins de la population : bancs pour aînés, bancs pour PSI, partage des installations.

- Assurer la présence de moyens pour faciliter la médiation
- Prévoir des espaces aménagés en fonction du partage : enfants, aînés, PSI

Se doter de plans d'urbanisme adaptés et inclusifs

Argumentaire :

- Si on travaille en amont, il y a plus de chances que le plan réponde aux besoins et permette une cohabitation sociale.
- Développer un réflexe d'inclusion avec une vision intégrée des plans.
- Consulter et tenir compte des besoins des PSI lors de la révision et de l'adoption des plans d'urbanisme.
- Inclure des zones de tampon (de tolérance) dans l'espace public avec des infrastructures adaptées aux besoins des PSI.
- Arrêter de penser l'aménagement comme un outil de contrôle, mais plutôt pour répondre à des besoins sociosanitaires avec convivialité.
- Avoir plus d'uniformité dans les bonnes pratiques.
- Une fois ces plans adoptés, ils ont de réels impacts sur le partage de l'espace public.

Engager des parties prenantes du développement (ex. : professionnels, développeurs immobiliers, architectes) et accroître leur engagement et leur sensibilité envers la réalité des PSI

Argumentaire :

- Faire en sorte de tenir compte de l'impact social des projets de développement urbain/immobilier.
- Rapprocher le milieu de l'architecture du milieu communautaire pour apporter l'architecture dans les organismes afin d'améliorer la qualité des lieux et d'atténuer les impacts négatifs des projets sur les PSI.
- Cette sensibilisation permettra des choix de design novateur à grand impact social.

Changer le rapport à l'usage des parcs et des espaces publics

Argumentaire :

- Stopper l'aménagement « anti-itinérant ».
- Penser la nature des activités des parcs (gratuité, inclusivité).
- Rendre disponibles des espaces pour la création de campements.

S'approprier les espaces publics et institutionnels dans l'esprit d'un mouvement de rapprochement

Argumentaire :

- Occuper les espaces publics et utiliser les espaces du réseau santé, de la ville, des universités.

3- La sécurité et la réponse aux problématiques socio-urbaines dans l'espace public

Modifier la réglementation de la Ville

Argumentaire :

- Cela permettrait une meilleure utilisation des espaces et un meilleur partage, donnerait une marge de manœuvre aux acteurs.
- Pour enlever la possibilité de judiciairiser les personnes pour des comportements inhérents à la situation d'itinérance.
- Revoir les règlements de la Société de transport de Montréal (STM).
- Revoir la réglementation pour la présence dans les parcs la nuit (24h/24) et la présence des chiens.
- Avoir des lieux où les PSI peuvent se poser et se reposer.
- Développer une réflexion sur la propriété privée, le droit foncier et le financement des villes.
- Mettre à contribution des lieux vacants ou des locaux vacants et des lieux publics (ex. : terminus d'autobus, métro...).
- Plus de tolérance dans l'application de certains règlements (ex. : les directives aux policiers).
- Permettre la dérogation de certains règlements pour projets temporaires ou pilote.

Un leadership clair de la Ville et un discours cohérent de tous les partenaires sur une vision inclusive et tolérante qui s'approche d'un imaginaire démocratique

Argumentaire :

- Ça prend un investissement de tous pour favoriser le partenariat durable.

La législation à revoir au fédéral

Argumentaire :

- Des représentations au fédéral doivent être faites pour plus de services pour les personnes lourdement intoxiquées. Par exemple, les *wet shelters* et la tolérance à la consommation dans certains lieux.

Réorienter les budgets à même le ministère de la Sécurité publique, des ressources dédiées à la judiciairisation vers des interventions adaptées

Argumentaire :

- Pour utiliser davantage des Équipes mobiles de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII) qui sont formées pour répondre à des enjeux complexes.
- Pour plus des brigades à pied.
- Pour diminuer l'utilisation du 911 liée à des problèmes sociaux.
- Parce que l'itinérance n'est pas un problème de sécurité, c'est un problème social.

Avoir un 4^e service d'urgence adapté au PSI : pas de police, de pompier ou d'urgence santé, mais communautaire et psychosocial

Argumentaire :

- Ça a fait ses preuves d'avoir des intervenants formés pour aller auprès des personnes intoxiquées ou itinérantes.

Développer un service de référencement « SOS itinérance » adapté aux personnes en situation d'itinérance et connu de tous

Argumentaire :

- Actuellement, c'est complexe pour les citoyens, les intervenants et les PSI de s'y retrouver.
- Ce sont les personnes les plus vulnérables qui ont le moins d'accès aux services.
- Pour éduquer à que faire s'il y a un problème de santé, un danger, un problème d'aménagement public.

4- L'intervention et l'inclusion dans le partage de l'espace public

Plus de ressources pour les ressources

Argumentaire :

- Le changement des mentalités passe aussi par le dialogue, les rencontres humaines, et ce, en privilégiant la relation individuelle (le *one on one*).
- On veut répondre à la demande, ne plus être dans l'urgence, mais dans la prévention et l'accompagnement vers l'implication des personnes.
- On doit développer de nouvelles ressources pour les personnes moins bien desservies (femmes, personnes avec problème d'alcool, ...) et s'assurer que les services de soutien en santé y soient accessibles.
- Ça nécessite plus d'intervenants, de médiateurs, d'infirmiers, d'accompagnateurs.
- Cela passe par un financement à la mission et pas aux projets, afin d'accroître les ressources d'inclusion sociale pour permettre l'accompagnement, l'implication et un équilibre avec les services du SPVM dans les milieux (centre-ville et périphérie).
- Il faut plus de formation pour les organismes inuits et des Premières Nations.
- Il faut plus de formation pour les intervenants par des organismes autochtones. Par exemple : pour apprendre à parler les langues autochtones.
- Il faut embaucher des intervenants issus des différentes communautés marginalisées (trois axes : interindividuel, directives, expertises).
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) : plus d'argent et de ressources pour faire des projets en collaboration avec le milieu communautaire.

Démystifier les préjugés sur les personnes en situation d'itinérance par l'intervention

Argumentaire :

- Par plus de discussions et plus d'échanges
- Par plus de pairs aidants, plus de gens qui ont expérimenté la rue

- Par plus de médiateurs reconnus dans le milieu de l'itinérance pour sensibiliser à la cohabitation sociale

Le développement de compétences par la formation

Argumentaire :

- On entend encore des gens, comme les médecins et des professionnels, qui croient qu'il s'agit de paresse, que la personne ne veut pas s'aider
- Il faut changer le vocabulaire (le paternalisme latent). Il faut faire attention à ne pas associer les comportements à des groupes sociaux particuliers.
- Il faut former les agents de la Ville, la police et les institutions culturelles à leur façon de communiquer sur les enjeux d'itinérance et sur les personnes qui les vivent.
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) : plus de formation pour les bibliothécaires et les agents de sécurité
- Une meilleure formation pour les pharmaciens et les intervenants du milieu de la santé

Des services mieux répartis sur le territoire - *outreach* dans l'espace public

Argumentaire :

- Pour enlever la pression au centre-ville où se trouve la majorité des PSI
- Il y a peu de services dans les autres quartiers et il faut y développer des options à l'intervention policière.
- Aller vers les gens qui fréquentent peu les services

Investir dans les groupes de pairs aidants, les brigades de propreté qui emploient des PSI en lien avec la gestion des espaces publics

Argumentaire :

- Les pairs aidants favorisent le *par et pour* et l'autogestion dans l'intervention.
- Cela permet l'intervention auprès des PSI et leur participation à la gestion de l'espace public.

Rendre publics les lieux privés appartenant aux organismes

Argumentaire :

- Offrir de l'intervention à ces lieux attenants

Établir une équipe mixte d'intervention mobile pour s'assurer d'une sensibilité aux différentes perspective

Argumentaire :

- Formée d'un intervenant, d'une personne qui a vécu l'itinérance, du SPVM
- Pour assurer une médiation
- Pour assurer une compréhension des différents vécus et partis
- Pour assurer la multidisciplinarité pour une meilleure expertise

D'autres cibles de changement transversales

En plus des cibles présentées plus haut et associées plus spécifiquement aux quatre thématiques de travail, certaines cibles de changement ont été formulées et sont transversales aux thématiques.

Une meilleure représentativité politique des PSI, par différents moyens

Argumentaire :

- Aller au-delà de la représentation. Il faut laisser la voix aux personnes qui ont vécu l'itinérance.
- Ça passe par plusieurs moyens : médiation sociale, pairs aidants, collectivisation des personnes, groupes de participation citoyenne, espaces de création...
- Il faut assurer la diversité des visages.

L'implication des personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance dans différents processus d'animation et de décisions

Argumentaire :

- Pour assurer une valorisation des expertises des PSI et une « visibilité » de leur implication

Mieux organiser la mobilisation et la sensibilisation sur les enjeux de cohabitation

Argumentaire :

- Avoir une instance dédiée à la cohabitation et à la sécurité urbaine, par exemple Tandem
- Pour avoir une meilleure connaissance du phénomène
- Pour joindre les différents acteurs touchés

L'amélioration de la communication entre les partenaires

Argumentaire :

- Pour voir la réalité de chacun et pour avoir une meilleure compréhension de l'autre
- Pour une meilleure organisation des services
- Pour s'outiller afin d'intervenir dans tous les aspects de la vie des PSI
- Pour une efficacité et une rapidité d'intervention accrue.

Un plan directeur intégré pour la Ville et ses partenaires avec toutes les priorités des différents domaines (itinérance, inclusion sociale, employabilité, santé, etc.)

Argumentaire :

- Une plus grande cohésion et une communication des rôles améliorée dans un but commun d'éviter la multiplication des priorités et la dilution des énergies pour avoir une meilleure concertation et une action bonifiée.

Une cible de changement périphérique à la cohabitation sociale : le logement

Bien que la question du logement ne soit pas directement liée aux enjeux de cohabitation sociale, elle est si intimement liée aux enjeux d'itinérance que plusieurs sous-groupes l'ont identifiée comme une cible de changement.

Le droit de dormir dans un lieu sécuritaire et salubre

Argumentaire :

- En logement social, en ressources d'hébergement ou en chambre
- Pour répondre aux besoins de base
- Adapté pour augmenter la sécurité des minorités et permettre l'intimité (couple, LGBTQ+)
- Pour favoriser le sentiment d'appartenance
- Pour permettre du répit

Rendre plus équitable le rapport privé/public dans le secteur du logement

Argumentaire :

- Permettre le maintien des fonctions des lieux d'habitation (ex. : maison de chambres)
- Permet de favoriser la mixité sociale

Conclusion

Micro ouvert

Les participantes et les participants se sont réunis dans l'auditorium en fin de journée. Ils étaient invités à prendre le micro s'ils le souhaitaient afin de s'exprimer sur les idées, les sentiments ou les émotions qui les ont habités au terme de la journée. Ils ont pu également témoigner des actions qu'ils envisagent d'entreprendre afin de favoriser une suite concrète aux discussions de la journée. Voici quelques témoignages marquants.

Trois personnes à expérience vécue d'itinérance ont d'abord pris la parole :

- **Marc** : « Aujourd'hui, j'ai vu, j'ai entendu, j'ai aussi écouté. Aujourd'hui, oui, il va y avoir place à amélioration, oui, on sent qu'y a du concret qui va s'en venir, on s'en va dans la bonne direction tout le monde. Autant du côté de la Ville, autant du côté des centres et tout ça pour avoir de l'espace public [...] Parce que c'est très, très dur de vivre de l'itinérance et aussi c'est très, très dur d'en sortir. Mais avec l'aide de tout le monde, tout le monde se donne la main, autant à l'écoute, même si quelqu'un ne fait pas de gros gestes, juste le fait d'appuyer, de taper l'épaule, dire « Vas-y, continue, ça va fonctionner », oui, je commence à y croire. Oui, je vois de l'espoir à quelque part et je vais continuer dans ce sens-là parce que vraiment, je valorise ça. Je pense aussi à mes frères et mes sœurs, j'en ai vu mourir devant moi, j'en ai vu sortir de la rue, j'ai vu beaucoup de choses, je suis témoin de beaucoup d'affaires, mais moi je dis oui au changement, je dis oui au futur qui s'en vient. Merci beaucoup et passez une bonne journée. »
- **Jason** : « Présentement, je suis encore en situation d'itinérance. Ce n'est pas parce que je n'ai pas essayé de m'en sortir, j'ai essayé trois fois. J'ai arrêté la méthadone, j'ai arrêté de me piquer, j'essaie de faire des changements dans ma vie. Mais, avec tout ce qui est arrivé ici aujourd'hui, je lève mon chapeau. Il y a eu beaucoup d'améliorations de faites dans la rue, déjà, et aujourd'hui, on a eu même un forum pour les sans-abris! Dans le temps, on n'aurait jamais pensé à ça, on n'aurait jamais pensé de parler des sans-abris. »
- **Martin** : « J'ai été itinérant, je suis juste un être humain. Que je sois ici aujourd'hui, pour moi, sincèrement, je vous remercie toute la gang. Il n'y a pas si longtemps, il y a 10 mois, j'étais dans le parc Émilie-Gamelin, ici, à côté. Je n'avais même pas le droit de rentrer ici dans la place, j'étais vraiment étiqueté. Je suis sorti de là parce que j'ai réussi à descendre au niveau de mon cœur. Et ce que j'ai vu ici, c'est des gens de cœur, c'est là qu'on est égal, ce n'est pas dans les savoirs. Ce n'est pas nécessairement une question de santé mentale, c'est une question de santé du cœur. La valeur de mon cœur; j'ai réussi à la retrouver. J'ai le goût de la transmettre. Que je sois assis ici, je suis sur mon « X » présentement. Je suis avec vous autres et je le sens et je le vois et je peux percevoir aujourd'hui... La police, l'année passée je les ai maudits, mais tabarouette qu'ils ont de la tolérance. Les commerçants, ils en ont de la tolérance... Le vivre-ensemble, on essaie de le faire, tous ensemble, mais il faut que ça passe par le cœur, parce que la personne qui passe dans la rue et qui a peur de l'itinérant, et bien l'itinérant a peur de cette personne-là. Je vous vois ici, tout le monde a le cœur gros comme ça, tout le monde veut, il faut se concerter, ensemble, comme on fait là. Ça va donner quelque chose parce qu'il y a de l'espoir en masse. C'est facile de critiquer. Je me disais, à la Nuit des sans-abris : « Pourquoi les itinérants parlent pas? », mais je suis

là, icitte aujourd'hui. On avance dans la vie, pis moi je vous le dis, personnellement, je vais continuer, je ne lâcherai pas, je vais transmettre ce message-là jusqu'à tant que je n'aie plus de souffle, c'est sûr parce que c'est trop ce que je vis. Merci d'être là! »

Ensuite, quatre participants représentant des organisations ont pris la parole :

- **Bernard St-Jacques**, Clinique Droits Devants : « Je vis deux moments très exceptionnels aujourd'hui. J'ai entendu deux personnes qui étaient « ennemies » objectifs, le communautaire et le citoyen, être d'accord sur le fait qu'il faut travailler avec la personne itinérante, mais qu'il faut peut-être aussi travailler avec le plaignant ou la plaignante. J'ai entendu ces deux « ennemis » objectifs presque dire la même chose. Ça m'a mis de bonne humeur d'entrée de jeu dans la journée. L'autre chose extraordinaire, c'est de voir que les personnes de la rue sont en train de prendre le contrôle du micro ouvert. On s'attend beaucoup à ce que les PSI s'impliquent, prennent la parole, répondent à ce qu'on s'attend d'eux pour sortir de la rue. OK, mais les leviers, le fric, ce ne sont pas eux qui les ont, mais c'est nous, les autres acteurs, les organisations, et je m'inclus moi-même, j'inclus le communautaire. On a parlé de manque de ressources, j'en suis, mais la cohabitation sociale ce n'est pas notre premier axe d'intervention. Ça va nous prendre des leviers et d'autres moments comme ça, un leadership, oui de la Ville de Montréal, qui va nous créer des lieux pour qu'on puisse s'y retrouver et user d'originalité, comme aujourd'hui. Mais si on n'a pas ça, on n'aura pas de sourires comme on vient d'en avoir et on n'aura pas cette force-là. En ce qui concerne le partage de l'espace public, il faut passer du paradigme de la tolérance à celui de la reconnaissance. »
- **Dorothée de Collason** : « Ce Forum-là m'a permis de me donner une tape dans le dos pour mettre en œuvre mon petit fantasme, mon idée, aussi loin que je peux. Et si ça ne passe pas par mon organisation, si ça ne passe pas par la Ville, ce n'est pas grave. Et quand je n'aurai plus le courage, quand je n'aurai plus l'énergie, je vais le passer au suivant. J'ai vu une initiative en France d'un organisme qui offre des pictogrammes aux commerces qui offrent des services gratuitement aux PSI. Par exemple : tu peux venir boire un verre d'eau, tu peux venir brancher ton téléphone, tu peux venir utiliser la salle de bain ou ce genre de choses... et il y a déjà plein de commerçants qui le font. Ça revient à rendre visible ce réseau solidaire qui existe déjà et je pense que ça peut sensibiliser, faire prendre conscience à des commerçants qu'ils peuvent eux aussi faire quelque chose d'assez accessible, que ce n'est pas si compliqué que ça. Alors, s'il y a d'autres personnes à qui ça tente, qui ont envie de se joindre, je suis là! »
- **Bruno**, d'Architecture sans frontières : « Heureux d'être ici aujourd'hui. Nous, on s'est lancé dans la problématique de l'itinérance il y a 5-6 mois, sans trop savoir où ça nous mènerait, pour mener une réflexion à l'interne, une recherche pour savoir : est-ce que l'architecture pourrait faire une différence, est-ce qu'il y a des besoins en matière d'architecture? Cinq mois, plus tard, nous avons accompagné le projet *Résilience Montréal*; on est ici pour partager notre point de vue et on se rend compte que oui, il y a des besoins, il y a de l'intérêt. J'ai une bonne nouvelle : c'est que je reçois, par année, 300 à 500 demandes d'implications bénévoles de nos 4 000 membres, architectes et stagiaires qui veulent appuyer des projets communautaires; c'est un clin d'œil que je vous fais si ça vous intéresse. Aujourd'hui, je me suis rendu compte que les questionnements et les préoccupations que l'on a à l'interne, par exemple : *est-ce que, chez les partenaires du milieu, il y a de l'intérêt pour de meilleures pratiques d'aménagement*; j'ai senti aujourd'hui dans les échanges que j'ai eus, que tout le monde est en phase finalement sur ce qui doit changer. Je n'ai pas entendu de dissension, tout le monde est d'accord. Il faut peut-être, prochaine étape, passer à l'action. »

- **Marie-Lou**, intervenante à Droits Devants : « Je crois que c'est facile de tomber dans l'utopie de tout ce que l'on voudrait bien faire, je pense que c'est important de rappeler qu'il faut une volonté politique aussi pour mettre de l'avant tout ce que l'on s'est dit aujourd'hui. »

Perspectives

Tel que présenté par Serge Lareault, commissaire aux personnes en situation d'itinérance, il y aura plusieurs suites à ce Forum 2019 sur la cohabitation sociale dans l'espace public.

Outre les actes du Forum, la Ville s'engage dans plusieurs chantiers en lien avec les commentaires reçus durant les échanges. À titre d'exemple :

- Déjà en cours, des comités de travail révisent la réglementation municipale potentiellement à risque de profilage social ou racial;
- Une politique des consultations citoyennes est en court de production avec la considération de mieux rejoindre les personnes en situation d'itinérance, notamment pour des sujets concernant l'aménagement urbain;
- Le SPVM publiera bientôt une politique des interpellations;
- La Ville de Montréal étudie la faisabilité de la création d'équipes mobiles d'intervention sociale pour mieux aider les personnes en situation d'itinérance dans l'espace public;
- La Ville de Montréal participe à la production des prochains plans régionaux et nationaux en itinérance 2020-2025, dont la cohabitation sociale est un axe important;
- La Ville rédigera avec ses partenaires un guide des lignes directrices en matière de cohabitation sociale dans l'espace public avec les PSI.

La cohabitation sociale, le bien-être de toutes et tous dans la cité, la solidarité et l'inclusion sociale sont des valeurs que la Ville de Montréal désire mettre en action et les prochaines années seront inspirées par ce Forum et bien d'autres tribunes d'échanges.

ANNEXE

À propos de Communagir

Qui sommes-nous?

Communagir est une organisation au service des régions et des collectivités du Québec. Nous nous spécialisons dans les processus collectifs qui permettent un développement à la fois durable et global.

Nous offrons des services et des outils utiles aux décideurs, aux professionnels et aux citoyens. Nous travaillons avec eux pour renforcer leur capacité d'action et faciliter leurs démarches. À travers nos activités de recherche et développement, nous contribuons également à l'avancement des connaissances et des pratiques collectives en matière de développement collectif.

Notre approche d'accompagnement : à besoin unique, réponse unique!

Tous nos accompagnements sont élaborés sur mesure, selon la réalité particulière que vivent les acteurs et le contexte dans lequel ils évoluent.

Coconstruction et pouvoir d'agir

Nous privilégions une approche collaborative où chaque intervention est coconstruite avec les acteurs concernés, favorisant ainsi le développement de leur pouvoir d'agir.

- Nous stimulons la contribution de chacun et nous favorisons le maillage des expertises.
- Nous mettons à disposition l'ensemble de nos connaissances et de notre savoir-faire.

Rigueur et souplesse

Nous amorçons chaque accompagnement en prenant en compte la réalité propre à chaque milieu.

- Nous agissons avec rigueur, tout en nous adaptant à l'évolution des situations.
- Nous proposons un regard externe et objectif permettant d'éclairer des situations complexes et d'explorer de nouvelles solutions.

La méthode au service de la finalité

Notre accompagnement est au service de transformations structurantes et durables, dans la convivialité et la complicité.

- Nous proposons une diversité de méthodes et d'outils adaptés aux besoins et aux contextes.

Une équipe expérimentée, polyvalente et compétente

L'équipe de Communagir possède une vaste expérience et de nombreuses expertises dans le champ du développement collectif. Elle est en mesure d'œuvrer aux différents paliers territoriaux auprès d'une diversité d'acteurs (municipaux, communautaires, publics, culturels, etc.).

Les membres de l'équipe s'intéressent particulièrement aux dynamiques de développement, à la gouvernance, aux enjeux de la collaboration intersectorielle, aux processus de changement et à l'évaluation dans une perspective d'apprentissage et d'amélioration continus.

Ils ont notamment travaillé en développement social, en revitalisation urbaine, en développement territorial intégré, en coopération internationale, en développement régional, en économie sociale, en développement communautaire, en participation citoyenne et autour d'enjeux thématiques et intersectoriels.

Membre de l'équipe responsable de votre accompagnement



Sébastien Martineau | Conseiller en développement collectif

Toujours à la quête d'une compréhension juste des particularités d'une démarche qu'il accompagne ou d'un sujet qui l'intéresse, Sébastien sait poser des questions pertinentes et s'assurer que les enjeux sont bien cernés. Ayant un vif intérêt pour les concepts, tout en étant résolument pragmatique, il est passionné par l'accompagnement des collectivités. Il est apprécié, entre autres, pour sa capacité à intervenir avec justesse dans des moments de complexité et à dénouer les situations problématiques. Sa grande aptitude à transmettre ses connaissances ainsi que sa compréhension des dynamiques de groupe font de lui un excellent formateur.

Diplômé du Département de communication sociale et publique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), il détient un baccalauréat en psychosociologie de la communication ainsi qu'une maîtrise en communication. Il accompagne des collectivités depuis plus d'une dizaine d'années.

Sébastien est responsable des formations.



2187, rue Larivière, Montréal (Québec) H2K 1P5
www.communagir.org | info@communagir.org | Tél. : 514 904-7450 | Téléc. : 514 904-7452